

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/099

Genève, le 10 août 2025

CONCERNE :

Les jeunes délégués à la vingtième session de la Conférence des Parties (CoP20)

1. En exécution de la résolution [Conf. 17.5 \(Rev. CoP18\)](#) relative à la mobilisation de la jeunesse, le Secrétariat CITES entend renforcer sa collaboration avec les Parties et d'autres organisations dans le domaine des initiatives en faveur de la mobilisation de la jeunesse.
2. Au paragraphe 3 de la résolution, la Conférence des Parties :

INVITE les Parties et les organisations observatrices à accueillir de jeunes délégués dans les délégations officielles et à leur fournir des possibilités d'apprentissage à l'occasion des sessions de la CITES ;
3. À la suite du [lancement du Réseau mondial CITES de la jeunesse à Singapour](#) en avril 2024 et du [premier Sommet mondial CITES de la jeunesse](#) en mai 2025, les Parties et les organisations observatrices sont encouragées à envisager d'inclure des membres de ce réseau dans leurs délégations.
4. En outre, les Parties et les organisations observatrices sont invitées à communiquer au Secrétariat les noms des délégués âgés de 18 à 30 ans, conformément au groupe cible du [Programme CITES de leadership de la jeunesse 2024](#), qui feront partie de leurs délégations officielles à la 20^e session de la Conférence des Parties (CoP20) à Samarcande, en Ouzbékistan, du 24 novembre au 5 décembre 2025. Cela permettra aux délégués qui ne sont pas encore membres du Réseau mondial CITES de la jeunesse de le rejoindre s'ils le souhaitent, et facilitera leur mobilisation et leur autonomisation en tant que futurs leaders.
5. Les noms et adresses électroniques des jeunes délégués doivent être communiqués à Mme Siiri Mäkelä (siiri.maekelae@un.org).